



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 20 juin 2022 à 20 h à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

2022-06-207

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Travaux de marquage de chaussées / Octroi de contrat
  - H.2 Piscine municipale / Embauche de personnel salarié étudiant
  - H.3 Travaux de réfection de la rue Giroux / Acceptation finale des travaux
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté avec l'ajout du point suivant :

- H.4 Immeuble sis au 611-615 rue De Montcalm / Entente relative à une servitude

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2022-06-208

#### H.1 TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative aux travaux de marquage de chaussées – Saison 2022;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 juin 2022, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Lignes Maska 9254-8783 Québec inc.	42 290,25 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission déposée par la compagnie Lignes Maska;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

20 juin 2022

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) le contrat de fourniture de services relative aux travaux de marquage de chaussées pour la saison 2022 pour une dépense approximative totalisant 48 623,21\$ toutes taxes incluses et ce, aux prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et aux conditions décrites au devis numéro 2022-004.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-209

#### H.2 PISCINE MUNICIPALE / EMBAUCHE DE PERSONNEL SALARIÉ ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2022-02-031, 2022-03-084 et 2022-05-159 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT qu'un poste d'assistant surveillant-sauveteur demeure vacant;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de Jérémy Béland au poste d'assistant surveillant-sauveteur pour la saison 2022.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-210

#### H.3 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GIROUX / ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-185 décrétant des travaux de voirie sur la rue Giroux et octroyant à la compagnie Sintra inc. Région Lanaudière-Laurentides le contrat desdits travaux;

CONSIDÉRANT la reprise de la deuxième couche de surface effectuée en 2021 faisant suite à la résolution 2020-10-239;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

### ET RÉSOLU :

De confirmer l'acceptation finale des travaux de voirie effectués sur la rue Giroux et d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 5 033,27 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06-211

#### H.4 IMMEUBLE SIS AU 611-615 RUE DE MONTCALM / ENTENTE RELATIVE À UNE SERVITUDE

ATTENDU QUE Attoumgbre Andréa Goran et Aya Marcelle Konan sont propriétaires de l'immeuble sis au 611-615 rue De Montcalm à Berthierville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

20 juin 2022

ATTENDU QUE l'immeuble portant les numéros civiques susmentionnés est érigé sur le lot 3 451 457 du cadastre du Québec anciennement désigné comme étant une partie du lot 137 du cadastre de la Ville de Berthier;

ATTENDU QUE l'immeuble susmentionné est affecté d'une servitude de canal d'égout, de passage et d'entretien en faveur de la Ville de Berthierville en vertu d'un acte de servitude publié le 11 décembre 1959 sous le numéro 98530 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier;

ATTENDU QUE ledit acte de servitude contient une disposition à l'effet « qu'il ne pourra être fait aucune construction ou structure quelconque sur une largeur de 10 pieds de chaque côté du ventre du tuyau qui y sera maintenu, et ce sur toute la longueur dudit parcours situé entre la rue De Montcalm et De Frontenac »;

ATTENDU QUE les fondations de l'immeuble érigé sur le lot 3 451 457 empiètent sur l'assiette de la servitude décrite précédemment tel qu'il appert, notamment, du certificat de localisation préparé par monsieur Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 672 de ses minutes en date du 19 octobre 2021;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 451 457 se sont adressés à la Ville de Berthierville pour obtenir de cette dernière une tolérance à l'égard de l'empiètement dont il est fait mention précédemment;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville est disposée à tolérer l'empiètement afin notamment de minimiser les dommages que subirait les propriétaires du lot 3 451 457 si elle décidait au contraire d'exiger la pleine jouissance de la servitude dont elle bénéficie;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

### ET RÉSOLU :

De tolérer l'empiètement constaté dans le certificat de localisation numéro 10 672 dont il est fait mention dans le préambule sans renoncer aux droits de la Ville de Berthierville, et ce aux conditions suivantes :

- Que les propriétaires actuels du lot 3 451 457 et tout acquéreur éventuel dudit lot ne pourront invoquer, à l'encontre de la Ville de Berthierville, l'extinction partielle de la servitude pour motif de non-usage de la partie de l'assiette qui fait l'objet de l'empiètement.
- Que les propriétaires du lot 3 451 457 renoncent formellement, par les présentes, à réclamer et à exercer tout recours judiciaire qui découlerait du fait que des dommages auraient été causés aux fondations de leur immeuble en raison de l'exécution par la Ville de Berthierville de travaux relatifs au remplacement ou à l'entretien du tuyau d'égout qui est l'objet de la servitude.
- De même, les propriétaires du lot 3 451 457 s'engagent à verser à la Ville de Berthierville, à titre de dommage, les coûts excédentaires, le cas échéant, assumés par cette dernière pour le remplacement ou l'entretien du tuyau d'égout et qui résulteraient de l'empiètement dont il est fait mention précédemment.
- La présente entente ne peut aucunement être interprétée comme étant une renonciation par la Ville de Berthierville à l'exercice de ses droits.
- Les propriétaires du lot 3 451 457 s'engagent à informer tout propriétaire éventuel de leur immeuble de la teneur de la présente entente et ils se portent caution solidaire du respect de la présente entente par tout futur acquéreur de l'immeuble.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

20 juin 2022

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ladite entente relative à la servitude en lien avec la propriété sise au 611-615 rue De Montcalm.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2022-06-212

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

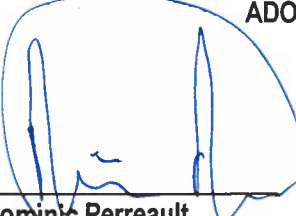
**EN CONSÉQUENCE :**

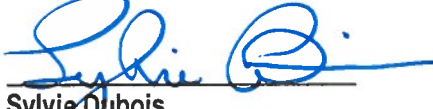
Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

**ET RÉSOLU:**


De lever la séance extraordinaire à 20 h 09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

  
\_\_\_\_\_  
Dominic Perreault  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

  
\_\_\_\_\_  
Dominic Perreault  
Maire